

PUBLIÉ LE 27/03/2023 - MIS À JOUR LE 09/06/2023

L’ANSM lance un appel à candidatures pour renouveler son Conseil scientifique

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Actualisation du 01/06/2023

L'appel à candidatures a été clôturé le 31 mai 2023

Le mandat de l’actuel Conseil scientifique arrivant à échéance en septembre 2023, l’ANSM lance un appel à candidatures pour recruter 10 membres pour un mandat de 3 ans de 2023 à 2026.

Le conseil scientifique a une place centrale dans l’organisation de l’ANSM en formulant des avis et recommandations à la Directrice générale sur la politique scientifique de l’agence. Il participe ainsi aux choix des orientations scientifiques qui aident à anticiper de nouvelles problématiques de santé publique et à consolider sa légitimité scientifique autour de 4 axes : l’épidémiologie des produits de santé, la dimension scientifique de la politique européenne, les politiques de santé publique et la politique numérique de l’établissement.

Compte tenu de la diversité et de la transversalité des sujets soumis au Conseil, nous recherchons des personnes ayant des compétences scientifiques dans des domaines variés en lien avec les produits de santé : sciences fondamentales, sciences appliquées, sciences sociales et santé publique.

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu’au 14 mai 2023

Je candidate

Le rôle du conseil scientifique est de veiller à la cohérence de la politique scientifique de l’ANSM, notamment par l’identification de nouvelles problématiques de santé publique liées aux produits de santé qui, au-delà des connaissances expérimentales, s'inscrivent aussi dans une dimension sociétale dans un contexte national, européen et international.

Parmi les 16 membres du Conseil scientifique :

- 10 membres sont nommés en fonction de leur expertise scientifique après une procédure d’appel à candidatures effectuée par l’ANSM ;
- 6 personnalités scientifiques dont des personnalités étrangères sont nommées sur avis du ministre chargé de la recherche.

Le président du Conseil scientifique est ensuite nommé parmi les membres.